

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon l'ordonnance (CE) n° 1907 / 2006
Graphit HK 811

01. Identification de la substance et de la société

Nom commercial

Graphit HK 811

Utilisation de la substance

Agent séparateur et lubrifiant, additif conducteur électrique

Fabricant / fournisseur

Thielmann Graphite GmbH & Co. KG

Adresse

Alzeyer Str. 36

Code pays / code postal / localité

D-55459 Grolsheim

Point de contact pour les informations techniques

Technique d'application (téléphone 06727 / 93120)

Téléphone / télécopie / e-mail

06727 / 93120 / 06727 / 931213 / mbp@thielmann-graphite.de

Numéro de téléphone d'appel d'urgence :

06131 / 19240 (clinique universitaire de Mayence)

Produits pour ADEO-Services – 135, Rue Sadi Carnot – CS 00001 – 59790
RONCHIN - France

02. Dangers éventuels

Aucun

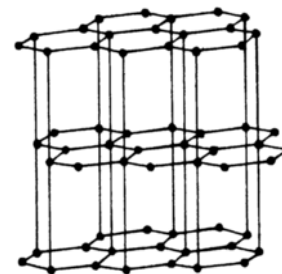
03. Composition / Informations sur les composants

Caractérisation chimique

Graphite (carbone)

Composants dangereux

Aucun



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon l'ordonnance (CE) n° 1907 / 2006
Graphit HK 811

Substances avec valeurs limites CE imposées

Aucune

N° EINECS : 231-955-3

N° CAS : 7782-42-5

04. **Premiers secours**

Consignes générales

En cas d'apparition de problèmes de santé, consulter un médecin

En cas d'inhalation

Aérer avec de l'air frais ; en cas d'irritations, consulter un médecin

En cas de contact avec la peau

Nettoyer avec du savon

En cas de projection dans les yeux

Rincer les yeux plusieurs minutes à l'eau ; en cas d'irritation, consulter un médecin

En cas d'ingestion

Boire plusieurs verres d'eau

Instructions pour le médecin

Aucune

05. **Mesures de lutte contre l'incendie**

Moyens d'extinction appropriés

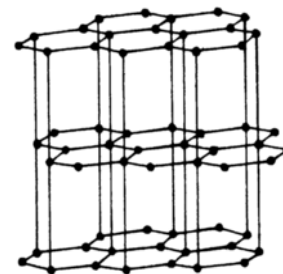
Poudre sèche, mousse, CO₂, sable

Moyens d'extinction inappropriés

Aucun

Mise en danger particulière par la substance elle-même, ses produits de combustion ou les gaz émis

Si le graphite est soumis à des températures de plus de 450 °C, du CO et du CO₂ sont émis



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon l'ordonnance (CE) n° 1907 / 2006
Graphit HK 811

Equipement de protection particulier pour la lutte contre l'incendie
Séjour dans la zone dangereuse uniquement avec un appareil respiratoire

Conseils supplémentaires

Le produit est combustible (feu couvant), mais brûle brièvement et s'éteint de lui-même.

06. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles

Aucune

Mesures de protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'écouler dans les canalisations

Méthodes de nettoyage/récupération

Balayer ou aspirer avec un aspirateur puis essuyer.

Conseils supplémentaires

Attention ! Le graphite rend les sols glissants. Le graphite conduit l'électricité. La formation de poussière peut de ce fait entraîner des courts-circuits électriques et des dysfonctionnements.

07. Manipulation et stockage

Remarques pour une utilisation en toute sécurité

Une aspiration est nécessaire en cas de fort développement de poussière.

Remarques sur la protection contre les incendies et les explosions

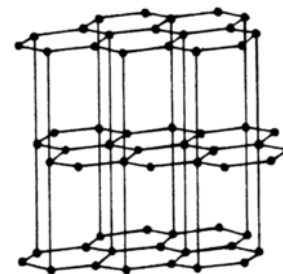
Le produit est combustible (feu couvant), mais brûle brièvement et s'éteint de lui-même.

Autres instructions

Peut être stocké indéfiniment

Informations sur les conditions de stockage

Stocker au sec, température de stockage indifférente



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon l'ordonnance (CE) n° 1907 / 2006
Graphit HK 811

Exigences envers les locaux et réservoirs de stockage

Ne pas stocker à l'air libre

Utilisations particulières

8. Limitation et contrôle de l'exposition / équipement de protection individuelle

Valeurs limites d'exposition sur le poste de travail et / ou indicateurs biologiques d'exposition

Valeurs limites sur le poste de travail en Allemagne

Aucune valeur limite spécifique à la substance au poste de travail n'est définie car l'AGS n'a jusqu'à présent pas eu connaissance d'effets sur le système respiratoire.

Concentration maximale au poste de travail

Fraction atteignant les alvéoles (A) 1,5 mg / m³

Fraction inhalable (E) 4 mg / m³

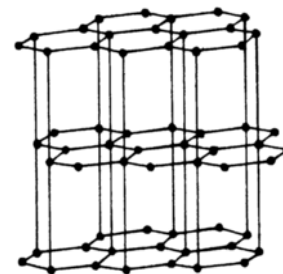
Valeurs limites indicatives au poste de travail de l'Union Européenne

Aucune valeur limite spécifique à la substance au poste de travail n'est définie car l'AGS n'a jusqu'à présent pas eu connaissance d'effets sur le système respiratoire.

La concentration maximale au poste de travail est de 3 mg/m³ ou 6 mg/m³ conformément à TRG S

900 (valeurs limites dans l'air au poste de travail, valeurs limites dans l'air - Règles techniques pour les produits dangereux)

Limitation et contrôle de l'exposition



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon l'ordonnance (CE) n° 1907 / 2006
Graphit HK 811

Méthode d'analyse recommandée pour les mesures au poste de travail : Voir la série d'écrits de l'Office fédéral pour la protection et la médecine du travail (BAuA)

Équipement de protection individuelle

L'équipement de protection individuelle doit être sélectionné spécifiquement pour le poste de travail.

Protection respiratoire

Masque de protection respiratoire conformément à la norme FF PD1

Protection des mains

Gants de protection

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale

Protection corporelle

En cas d'utilisation conforme à l'usage prévu, aucune protection corporelle spéciale n'est nécessaire

Indications relatives à l'hygiène au travail

Appliquer sur la peau propre une crème regraissante et la faire pénétrer avant le début du travail et après chaque pause.

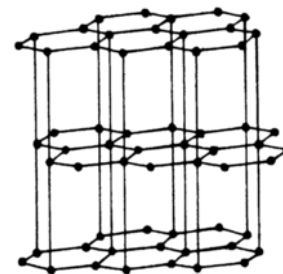
Mesures de protection de l'environnement

Voir les rubriques 06 et 07. Aucune autre mesure supplémentaire n'est nécessaire.

08. Propriétés physico-chimiques

Aspect

Etat agrégé : poudre
Couleur : noir-gris
Odeur : inodore



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon l'ordonnance (CE) n° 1907 / 2006
Graphit HK 811

Informations relatives à la sécurité

Risque d'explosion :	Classe d'explosion de poussière 1
Limite d'explosion inférieure :	--
Limite d'explosion supérieure :	--
Pression de vapeur :	--
Densité :	env. 2,25 g / cm ³
Durée d'écoulement :	--
Solubilité dans l'eau :	non soluble
Valeur de pH :	--
Point/plage d'ébullition :	--
Point d'éclair :	--
Température d'inflammation :	--

09. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter

Aucune

Matières à éviter

Aucune

Produits de décomposition dangereux

Si le graphite est soumis à des températures de plus de 450 °C, du CO et du CO₂ sont émis

10. Informations toxicologiques

L'inhalation de poussière peut entraîner des problèmes de santé comme des lésions aux poumons. Les expériences du fabricant ne laissent pas présager de dangers d'autres types.

Contrôles toxicologiques

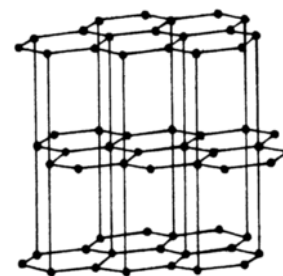
Pas de données disponibles sur le produit.

Retours d'expérience sur le terrain

Aucune donnée disponible.

Informations sur les composants

C (carbone)



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon l'ordonnance (CE) n° 1907 / 2006
Graphit HK 811

11. Informations écologiques

Ecotoxicité

Aucune

Mobilité

Aucune donnée disponible.

Persistance et dégradabilité

Le graphite est chimiquement inerte et non biodégradable

Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée disponible.

Résultat de la détermination des propriétés PBT

Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs

non connus

12. Considérations relatives à l'élimination

Substance / préparation

Eliminer dans les règles de l'art en respectant les directives des autorités locales

Recommandation

Déterminer le code déchet précis avec la société éliminatrice

Code déchet selon l'ordonnance sur la classification des déchets

AVV : 01 04 10 (déchets poussiéreux et pulvérulents issus du traitement de ressources minérales ne contenant pas de métal)

N° EINECS : 231-955-3

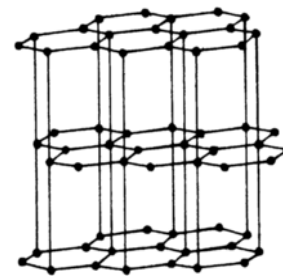
N° CAS : 7782-42-5

Emballages souillés

Les bidons vidés doivent être éliminés

Emballages nettoyés

Les emballages nettoyés peuvent être recyclés



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon l'ordonnance (CE) n° 1907 / 2006
Graphit HK 811

13. Informations relatives au transport

Transport routier ADR / RID

Pas de classification

Transport maritime IMDG/GGVSee

Pas de classification

Transport aérien

Pas de classification

14. Informations réglementaires

Evaluation de la sécurité de la substance

Aucune évaluation de sécurité pour le graphite n'a été réalisée

Identification selon la directive CE

Pas d'obligation d'identification

Prescriptions UE

Aucune

Prescriptions nationales

Classe de dangerosité pour l'eau

n.a.

Air TA :

pas mentionné nommément

Ordonnance sur les accidents majeurs

pas mentionné nommément

Ordonnance sur les moyens d'extinction

pas mentionné nommément

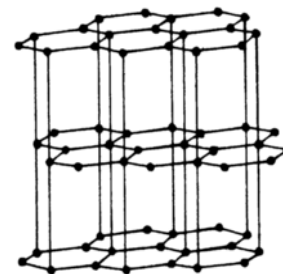
Restrictions d'activité

Aucune

15. Autres informations

Directives CE s'appliquant également

Directive sur les préparations (1999/45/CE), amendée par l'ordonnance



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon l'ordonnance (CE) n° 1907 / 2006
Graphit HK 811

(CE) n° 1907/2006

Directive sur les substances (67/548/CEE), amendée par la directive
2006/121/CE

Ordonnance REACH (CE) N° 1907/2006 (version corrigée du 29.05.2007
ABI.L136)

Restrictions d'utilisation recommandées par le fabricant

Aucune

Phrases R

Aucune

Remarques diverses

Sources :

<http://www.baua.de>

<http://www.arbeitssicherheit.de>

<http://www.gischem.de>

Modifications par rapport à la version précédente

Adaptation selon l'ordonnance REACH (CE) N° 1907/2006

Département rédacteur de la fiche de données

Monsieur Martin Becker-Pennrich (tél. : 06727 / 93120)

Les indications se fondent sur l'état de nos connaissances actuelles, elles ne représentent pas une assurance sur les propriétés du produit et ne constituent pas un engagement contractuel légal.